



PLAQUETTE D'INFORMATION



Option Jeune Sapeur-Pompier

5^{ème} – 4^{ème} – 3^{ème}

● PRESENTATION GENERALE

- ⇒ L'option JSP est proposée à l'Institut Saint-Lô à partir de la 5^{ème} jusqu'en 3^{ème}.
- ⇒ Cette option fait l'objet d'un partenariat entre l'Institut Saint-Lô et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche (SDIS).
- ⇒ Chaque année, 16 places sont disponibles. Le recrutement se fait exclusivement en début de 5^{ème} par le biais d'une sélection comprenant une lettre de motivation et un entretien individuel. La commission est composée de représentants : de l'Institut Saint-Lô, du Centre de formation Départemental des Sapeurs-Pompiers et de l'APEL.
- ⇒ Les jeunes engagés dans cette option évoluent sous un double statut, à la fois de collégien et de jeune sapeur-pompier.

L'engagement dans cette section entraîne des obligations durant le temps scolaire mais aussi hors temps scolaire et/ou en week-end :

- Participation au cross départemental UGSEL et au cross départemental des Sapeurs-Pompiers
- Participation aux sessions d'examen départemental (pour les niveaux JSP2, JSP3 et JSP4)
- Participation au rassemblement départemental des JSP
- Participation aux événements officiels : cérémonie du 11 novembre et du 8 mai, Sainte Barbe
- Participation aux compétitions sportives

● OBJECTIFS DE FORMATION

- ⇒ Promouvoir et renforcer les valeurs propres aux Sapeurs-Pompiers (schéma ci-contre)
- ⇒ Développer le sens de l'engagement, l'esprit d'équipe et le respect
- ⇒ Acquérir des repères de futurs citoyens
- ⇒ Réussir les épreuves théoriques et pratiques du brevet national de JSP, à l'issue des trois années de formation.
- ⇒ Préparer à un éventuel engagement de Sapeur-Pompier Volontaire



● PROGRESSION PEDAGOGIQUE

Elle a été pensée sur la base des contenus de formation issus des référentiels JSP1, JSP2, JSP3 et JSP4 puis adaptée aux particularités du cursus scolaire d'un collégien.

- ⇒ Les niveaux JSP1 et JSP2 ont été concentrés sur l'année de 5^{ème}, moins chargée en terme de volume horaire.
- ⇒ L'année de 4^{ème} aborde les contenus du niveau JSP3.
- ⇒ L'année de 3^{ème} finalise le parcours avec l'apprentissage de techniques opérationnelles complètes de sauvetage et d'incendie (niveau JSP4).
- ⇒ Dans sa 16^{ème} année, le jeune continue d'être accompagné pour entretenir ses connaissances jusqu'au passage des épreuves terminales du Brevet de JSP, et peut envisager par la suite un engagement en tant que sapeur-pompier volontaire (à partir de 16 ans).

Chaque parcours (JSP1, JSP2, JSP3 et JSP4) est validé par une évaluation régulière des connaissances théoriques et pratiques.

● ORGANISATION DES TEMPS DE FORMATION EN 5^{EME}

- ⇒ La formation assurée par les Sapeurs-Pompiers est organisée le mercredi après-midi selon un planning défini en début d'année (10 à 12 séances par an).
- ⇒ A cela s'ajoute deux heures de formation spécifique hebdomadaire au collège sur le temps scolaire.

Mercredi	Institut Saint Lo	2^h toutes les semaines	Dans l'emploi du temps	Sur temps scolaire
		<ul style="list-style-type: none"> • 1^h dédiée à l'option JSP (théorie JSP) • 1^h d'Education Physique et Sportive (EPS) 		
	EDSP	3^h une semaine sur deux	13 ^h 30 à 17 ^h 00	Mercredi après-midi
		<ul style="list-style-type: none"> • Activités spécifiques sapeur-pompier • Apprentissage des techniques S.P. • Mises en situations pratiques 		

L'acheminement des jeunes vers le CDF (aller/retour) est assuré au moyen du bus au départ de l'Institut.

● CONDITIONS D'ACCES A L'OPTION JSP

- ⇒ Etre en classe de 5^{ème} à l'entrée en formation ;
- ⇒ Avoir 12 ans au moment de la phase de sélection ;
- ⇒ Fournir une autorisation parentale ;
- ⇒ S'engager pour les 3 années de formation ;
- ⇒ Etre apte physiquement au sport. Cette aptitude doit être validée par la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport, renouvelé chaque année (*certificat **obligatoire** pour se présenter au brevet de jeune sapeur-pompier*).